



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E171142

VALABLE JUSQU'AU 17/05/2025

ÉDITÉ LE 23/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/12/2015

Forme juridique : SARLU

Capital : 0

Raison sociale : ROMAIN PHOLOPPE

Sigle : ROMAIN PHOLOPPE

5 ZA DES CAMBRES
76710 ANCEAUMEVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Téléphone : 02 35 37 84 60

Fax :

Portable : 06 75 58 20 47

Siret : 815 401 443 00024

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 5001398 H

Site Internet : rp-charpente.fr

E-mail : romain-pholoppe@bbox.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP F38410A1247000 / 001 514633/4

Assurance Responsabilité Civile :

SPBAT F38410A1247000 / 001 514633/4

Responsabilité légale :
PHOLOPPE ROMAIN GÉRANT

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 2301 | Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE | 26/04/2022 |
| 7131 | Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE | 16/05/2023 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 01/01/2021 |
| o Fenêtres de toit | 01/01/2021 |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021 |
| o Isolation des murs par l'extérieur | 01/01/2021 |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur | 01/01/2021 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE ROUEN
PARC DES COMPETENCES
BATIMENT "NEW LARGO"
RUE DES BOIS ROND
76410 CLÉON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.